

DES VIDÉOS POUR SENSIBILISER

TEXTE ANNA DEMONTIS, chargée de projet éditorial à l'ACAT

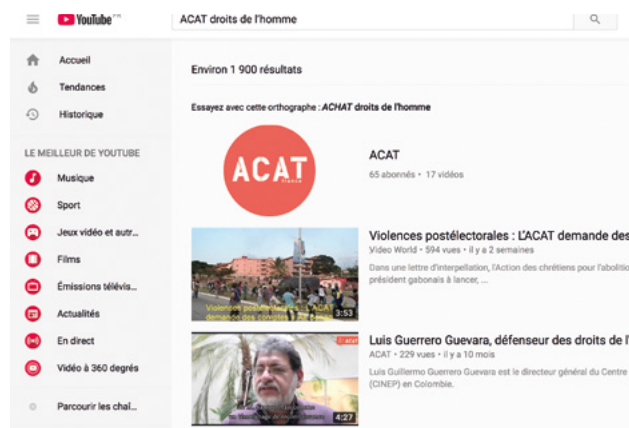
Site Internet hébergeant des vidéos, YouTube est devenu incontournable pour communiquer sur le Web. L'ACAT n'échappe pas à la règle et vous propose désormais des vidéos sur la chaîne « ACATdroitsdel'homme ». Comment les visionner et les partager ?

Les vidéos disponibles sur notre chaîne

LES VIDÉOS TÉMOIGNAGES sont des interviews de militants, de défenseurs des droits de l'homme ou de membres d'associations partenaires. Ils racontent leur engagement, expliquent les violations des droits dont ils sont victimes et livrent leur regard sur la situation des droits de l'homme dans leur pays. À diffuser et à partager pour sensibiliser le grand public à nos combats !

LES VIDÉOS PÉDAGOGIQUES visent à expliquer un sujet complexe, qui est au cœur du mandat de l'ACAT. Torture, disparitions forcées, droit d'asile... N'hésitez pas à les utiliser dans une démarche pédagogique et explicative.

LE SPOT DE PRÉSENTATION DE L'ACAT *La torture, vous pensez qu'on ne peut rien y faire ?* expose en une minute et trente secondes l'objectif et la raison d'être de l'ACAT. Il peut être diffusé au début d'une conférence, d'un atelier ou d'une intervention face à un public non initié, pour introduire et présenter notre association.



ÉTAPE 1

Rendez-vous sur la page WWW.YOUTUBE.COM. Tapez dans la barre de recherche, située en haut de votre écran, les mots clefs « **ACAT DROITS DE L'HOMME** ».



JE CLIQUE sur le **LOGO** et j'arrive sur la chaîne YouTube de l'ACAT

ÉTAPE 2

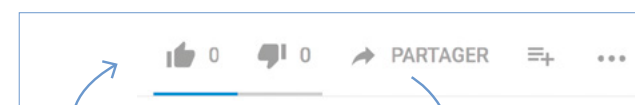
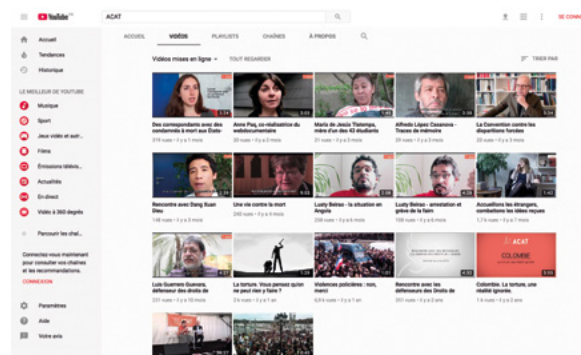
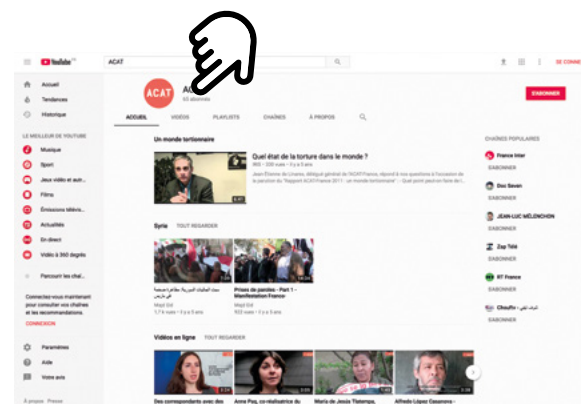
La page suivante affiche les résultats de votre recherche. Plusieurs solutions s'offrent à vous : **ACCÉDER DIRECTEMENT AUX VIDÉOS PUBLIÉES PAR L'ACAT**, une par une, ou **ACCÉDER À NOTRE CHAÎNE YOUTUBE** « ACATdroitsdel'homme » symbolisée par la pastille orange avec notre logo. Cette chaîne permet de « ranger » toutes nos vidéos au même endroit.

À NOTER : Si vous vous y abonnez, vous recevrez un email à chaque fois que nous publierons une nouvelle vidéo. Vous serez ainsi informé en temps réel et pourrez les retrouver facilement !

ÉTAPE 3

Une fois sur la page d'accueil de notre chaîne YouTube, accédez aux vidéos en cliquant sur l'onglet « Vidéos » situé sous le logo de l'ACAT. Les vidéos s'afficheront les unes à la suite des autres. Choisissez celle de votre choix.

JE CLIQUE sur l'onglet « **VIDÉOS** »



Pour **AIMER** je clique ici

Pour **PARTAGER** je clique ici

ÉTAPE 4

Lorsque la vidéo s'affiche, vous pouvez la lire en cliquant sur « Play » en bas à gauche du lecteur vidéo. Sous ce même lecteur, plusieurs « boutons » vous permettent de partager et de diffuser la vidéo.

LE POUCE LEVÉ vous permet de signifier que vous avez aimé cette vidéo. À l'inverse, le **POUCE BAISSÉ** vous permet d'indiquer qu'elle ne vous a pas plu.

Si vous cliquez sur « **PARTAGER** », vous pourrez diffuser la vidéo sur les réseaux sociaux ou par email.

Cliquez sur le logo « **FACEBOOK** » pour partager la vidéo sur votre page Facebook, sur le logo de **TWITTER** afin de la diffuser sur votre compte Twitter ou sur la petite enveloppe blanche sur fond gris pour copier/coller l'adresse de la vidéo dans un email. Ainsi, le destinataire de votre message pourra accéder à la vidéo en cliquant sur ce lien. Vous pouvez également copier l'adresse qui s'affiche lorsque vous cliquez sur « Partager » afin de la coller où bon vous semble : dans un document que vous comptez diffuser ou dans un message privé sur Facebook ou Twitter, par exemple.

Vous ne pouvez pas télécharger une vidéo YouTube directement sur votre ordinateur. En revanche, sachez que les contenus publiés sur la chaîne de l'ACAT sont sous licence « creative commons » : ils peuvent être réutilisés et diffusés par n'importe qui, du moment que nous sommes prévenus et que la source, « ACAT-France », est indiquée !